



Une nouvelle gouvernance et un changement de direction pour le PMU

France Galop et LeTROT, les deux maisons-mères des courses hippiques en France et membres principaux du GIE PMU, sont heureuses d'annoncer la nomination de Messieurs Bertrand Meheut et Cyril Linette aux postes respectifs de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général du PMU. Ces deux candidatures ont été présentées par les sociétés de courses à leurs ministères de tutelle (Agriculture et Alimentation, Action et comptes publics) qui les ont agréées.

Cette double nomination a été proposée à l'Assemblée Générale du PMU du 12 avril, tout comme une modification des statuts visant à faire évoluer la gouvernance actuelle. Le GIE PMU est aujourd'hui statutairement dirigé par un Président-Directeur-Général et un Directeur Général Délégué.

Les Présidents de France Galop et du Trot ont voulu mieux différencier ces deux fonctions. Le Président est en charge de valider la stratégie, les grands projets, contrôler l'exécution du plan d'entreprise et évaluer la performance de la Direction Générale. C'est au Directeur Général que revient la pleine responsabilité opérationnelle du PMU. Ce changement des statuts prendra effet une fois que le décret 97-456 sera modifié et qu'ils seront approuvés par l'Etat. Selon les ministères de tutelle, cette procédure sera conclue d'ici à la fin du mois de juin.

A l'issue d'une année 2017 marquée par une légère reprise des paris hippiques, l'objectif fixé à cette nouvelle direction est d'accélérer la relance de l'activité et de la marque sur le cœur de métier du PMU à travers la conquête de nouveaux clients, l'innovation produits et services, la consolidation de son réseau physique et le développement international de la prise de paris sur les courses françaises.

Bertrand Meheut est âgé de 66 ans. Il a accompli une remarquable carrière dans l'industrie où il a assuré différentes fonctions comme celle de Directeur Général de la filiale allemande de Rhône-Poulenc avant d'en devenir Directeur Général Europe. A l'issue de la création d'Aventis, il est nommé Président Directeur Général d'Aventis CropScience. C'est en 2002 qu'il accède à la Présidence du Directoire du Groupe Canal+, fonction qu'il occupe avec succès jusque fin 2015. Il a par ailleurs mené des mandats d'administrateur chez Accor dont il préside le Comité d'Audit, Edenred, Pierre et Vacances, SFR et Aquarelle.com Group. Dans ces fonctions, il a développé une expérience approfondie du fonctionnement des Conseils d'administration et de la mise en place de gouvernances appropriées. Bertrand Meheut dispose enfin d'une bonne connaissance du secteur des courses hippiques pour avoir accompagné France Galop et Le Trot depuis 2016 notamment dans la restructuration de leur pôle Media, lequel inclut la chaîne de télévision Equidia.

Cyril Linette, 47 ans, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille. Il a d'abord exercé une carrière de journaliste, à Radio-France Outremer, Eurosport, puis chez Canal + où il a notamment été Directeur du Pôle Sports. Il y a développé des qualités de manager à la tête d'un ensemble de 300 collaborateurs dans les métiers du marketing, de l'acquisition de droits, de la production et de l'édition de contenus en développant des offres numériques innovantes. En 2015 il devient directeur général du Groupe l'Equipe et lance un vaste plan de transformation : construction d'un média global web / télé / papier, mise en place de nouvelles stratégies de monétisation (développement de l'abonnement numérique et réintégration de la régie publicitaire), nouvelle organisation plus concentrée et plus efficace. Il parvient à redresser le Groupe tant au niveau de ses principaux critères de performance que de son résultat financier. Il est élu administrateur de Presstalis par la Coopérative des Quotidiens et prend part aux discussions avec les pouvoirs publics sur le sauvetage en urgence de la société de distribution de la presse. Orienté produit et très impliqué opérationnellement, Cyril Linette a démontré à plusieurs reprises sa capacité à développer et transformer des secteurs en recherche de croissance.

Edouard de Rothschild, Président de France Galop déclare : *« Je suis ravi d'accueillir à la direction du PMU deux talents tels que Bertrand Meheut et Cyril Linette. Bertrand Meheut a réussi à la tête de grandes entreprises dans des secteurs industriels très variés et je suis sûr qu'il saura mettre toute son expérience au service du PMU et de l'Institution des Courses. Cyril Linette qui aura les rênes opérationnelles de l'entreprise a quant à lui su démontrer sa capacité à innover, à inventer, à apporter de la rupture dans des univers qui font l'objet de profondes transformations. Plus que jamais, il était important que les sociétés de courses puissent s'appuyer sur des hommes ayant démontré leur capacité à développer des entreprises dans des secteurs très concurrentiels et en pleine mutation. Ils pourront tous deux compter sur des équipes extrêmement engagées et je tiens à remercier Alain Resplandy-Bernard d'avoir su si bien mobiliser les forces vives du PMU au cours des trois dernières années. »*

Dominique de Bellaigue, Président du Trot déclare : *« La nomination de Messieurs Meheut et Linette marque une nouvelle étape dans la vie du PMU qui est l'outil commercial des sociétés de courses au service du financement d'une filière riche de quelques 70.000 emplois en France. Elle s'accompagne d'une évolution de la gouvernance qui confiera au Président la responsabilité de fixer les grandes orientations stratégiques et de les partager avec l'ensemble des parties prenantes (sociétés de courses et l'Etat en particulier) et au Directeur Général le pilotage de l'entreprise. Je suis convaincu que cette nouvelle gouvernance permettra au PMU de gagner en efficacité opérationnelle. Je salue également l'action de Monsieur Resplandy-Bernard au cours de son mandat au PMU et le professionnalisme avec lequel il a assuré l'intérim de la Présidence depuis plusieurs mois. »*

A propos du PMU

Le PMU commercialise des paris sur les courses de chevaux. Depuis 2010, il propose également sur son site PMU.fr des paris sportifs ainsi qu'une offre de poker. 365 jours par an, le PMU propose à ses clients une gamme variée de paris, des services associés et l'ensemble des informations nécessaires aux parieurs. L'intégralité de son résultat net, 796 millions d'euros en 2016, est reversée aux sociétés de courses membres du GIE, dont 80% pour le financement de la filière hippique française. Elles financent notamment l'entretien et la modernisation des 242 hippodromes et des centres d'entraînement ou d'élevage, la dotation des prix et l'organisation des courses dont plus de 16 700 sont supports de paris PMU. Elles contribuent également à la pérennité d'une centaine de métiers et de spécialités : jockeys, palefreniers, soigneurs, maréchaux-ferrants, moniteurs d'équitation, vétérinaires, selliers, etc. Dynamique, durable et bien structurée, la filière "métiers" française se porte bien et constitue un modèle reconnu par tous les pays de cheval dans le monde. Un modèle qui s'exporte aujourd'hui à l'international.

A propos des sociétés-mères

La société LeTROT a pour objet d'encourager l'élevage et d'améliorer la race des chevaux "Trotteurs Français" en organisant les courses au trot. L'organisation, le contrôle et le développement économique et sportif des courses au trot en France sont les principales missions de la société LeTROT. Chaque année, 11.205 courses au trot sont organisées sur 217 hippodromes, à l'occasion de 1 516 réunions de courses, avec en point d'orgue les compétitions internationales telles que le Grand Prix d'Amérique, le Grand Prix de France et le Grand Prix de Paris sur l'hippodrome de Paris-Vincennes. Elle délivre les autorisations de faire courir, d'entraîner et de monter dans les courses au trot en France. La société LeTROT gère en direct 4 hippodromes (Paris-Vincennes, Enghien, Caen et Cabourg) et le Centre International d'entraînement de Grosbois.

France Galop est une association à but non lucratif qui organise et contrôle la filière des courses de galop en France. France Galop encourage l'élevage et l'entraînement des chevaux de courses par la dotation des courses de plat et obstacles et le versement de primes aux éleveurs et aux propriétaires de chevaux de galop. France Galop gère et exploite 6 hippodromes parmi les plus renommés du monde : ParisLongchamp, Auteuil, Chantilly, Saint-Cloud, Maisons-Laffitte et Deauville ainsi que 3 centres d'entraînement exclusivement dédiés aux chevaux de Galop : Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville. Chaque année, France Galop élabore un calendrier de plus de 7.300 courses de plat et à obstacles sur 151 hippodromes de Galop répartis à travers tout le territoire. France Galop organise les grands rendez-vous hippiques

français mondialement connus dont le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, le QIPCO Prix du Jockey Club, le Prix de Diane Longines, le Grand Steeple Chase de Paris...

Relations Médias

PMU – Laurence Mercier – laurence.mercier@pmu.fr / 01 56 09 94 37

LeTROT - Aude Missoffe – aude.missoffe@letrot.com / 01 49 77 14 79

France-Galop - Hélène Dupuy – hdupuy@france-galop.com / 06 30 41 85 89